



Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques (CCAC/CCW)

Réunion du Groupe d'Experts Gouvernementaux (GEG)

(Genève, 3 - 7 novembre 2008)

Intervention de

**S.E. l' Ambassadeur Eric Danon
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement**

au nom de l'Union européenne

Genève, le 3 novembre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

**Discours de la Présidence au nom de l'Union européenne
à la réunion du Groupe d'Experts Gouvernementaux (GEG/GGE)
sur les armes à sous-munitions
de la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC/CCW)
Genève, le 3 novembre 2008**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom de l'Union européenne. [formule d'alignement]

Monsieur le Président,

1. L'Union européenne se réjouit de vous retrouver pour diriger – et, nous l'espérons, conclure – nos travaux lors de cette cinquième et dernière session du Groupe d'Experts Gouvernementaux de la CCAC/CCW. Elle vous assure de sa confiance et de sa pleine coopération dans l'accomplissement de votre mandat.
2. Cette session de cinq jours est la dernière que nous avons pour présenter une proposition de protocole avant la conférence des Etats parties qui se tiendra dans quelques jours. Nous sommes cependant optimistes sur les avancées que nous pourrions accomplir. En effet, nous avons réalisé, lors de la session de septembre, des progrès réels : les dispositions centrales de l'article 4 sur la champ des interdictions et des restrictions, même si elles laissent encore un certain nombre de questions importantes en suspens, constituent une base de nature, semble-t-il, à permettre la conclusion des négociations entre tous les acteurs, y compris les principaux détenteurs d'armes à sous-munitions qui étaient très réservés sur le principe même d'une interdiction.
3. Cependant, au-delà de ces éléments positifs et encourageants, comme l'UE l'avait indiqué à la fin de la session de septembre, un travail considérable est encore nécessaire pour que certains des objectifs que nous nous étions fixé soient atteints :
 - la future interdiction portée par un tel protocole additionnel devra être significative sur le plan humanitaire. Ce protocole devrait permettre aux pays qui ne s'estiment pas en mesure pour l'instant de ratifier la convention sur les armes à sous munitions d'Oslo, mais qui en partagent néanmoins les préoccupations humanitaires, de s'engager dans la même direction, et ce, de manière significative au plan humanitaire.

- L'Union européenne réitère son souhait que le projet de texte comporte une interdiction immédiate, que ce soit dans l'utilisation, la production ou le commerce des armes. Notre objectif reste de conclure un instrument juridiquement contraignant interdisant l'emploi, la production, le transfert et le stockage des armes à sous munitions qui causent des dommages inacceptables aux civils, et comportant des dispositions dans le domaine de la coopération et de l'assistance.
 - L'Union européenne souligne que les dispositions du futur instrument devront être compatibles avec le texte de la Convention adoptée à Dublin par les deux tiers des Etats parties à la CCAC/CCW, même si les deux instruments pourraient varier quant à leurs Etats parties, leur champ d'application et leurs modalités de mise en œuvre.
4. En plus de la question centrale de l'article 4, l'Union européenne considère qu'un travail important sur les articles 5 et 6, c'est-à-dire la question des stocks et celle des transferts, sans oublier celle des définitions (article 2) reste à faire. C'est dire si le temps qui nous est imparti est court.
 5. L'UE est déterminée à s'engager pleinement et de façon constructive dans cette négociation. Elle souhaite que tous les efforts soient faits pour qu'un projet de protocole puisse être sur la table à la fin de la semaine. L'Union européenne juge essentiel de préserver la dynamique de négociation et la volonté d'aboutir qui ont jusqu'ici caractérisé nos travaux. L'Union européenne appelle l'ensemble des Etats parties à unir leurs efforts pour que l'objectif que nous nous sommes fixé soit effectivement atteint à la fin de la semaine.

Monsieur le Président,

Pour l'Union européenne, la CCAC/CCW, en achevant ses travaux, confirmera qu'elle demeure un cadre approprié pour répondre aux problèmes humanitaires que posent certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. L'Union européenne est déterminée à appuyer tous vos efforts pour que nous y parvenions.

Je vous remercie, Monsieur le Président.
